

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 26 mars 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-2007/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2019.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-2008/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2019.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-2009/SSGC)

M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Reddition de comptes quadrimestrielle - adjudication et attribution des contrats de 25 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 28 février 2019;
8. Rapport de rendement insatisfaisant - MELK Construction;
9. Proposition de bail entre la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);
10. Demande de reconnaissance de fournisseurs ou prestataires de service pour l'entretien des véhicules - Centres de services et ateliers de réparation au Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR);
11. Achat d'autobus urbains usagés par le Centre de formation en transport routier de Saint-Jérôme (CFTR);
12. Nomination d'une direction adjointe au Service des ressources matérielles;
13. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
14. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école;
15. Modification à l'organigramme du Service des ressources matérielles (SRM) entraînant un changement au plan des effectifs-cadres;
16. Nomination d'un coordonnateur en affectation permanente au Service des ressources matérielles;
17. Questions diverses;
 - 17.1 Déneigement des toitures;
18. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

REDDITION DE COMPTES QUADRIMESTRIELLE - ADJUDICATION ET ATTRIBUTION DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2018 AU 28 FÉVRIER 2019

Pour information

RAPPORT DE RENDEMENT INSATISFAISANT - MELK CONSTRUCTION (RCE-2010/SRM)

CONSIDÉRANT le mécanisme prévu au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics en ce qui a trait à l'évaluation de rendement insatisfaisant d'un entrepreneur;

CONSIDÉRANT l'évaluation, par la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, du rendement de l'entrepreneur retenu pour les travaux à l'école Saint-Jean-Baptiste en 2017 et terminés en décembre 2018;

CONSIDÉRANT les avis et les mises en demeure adressés à l'entrepreneur en cours de contrat;

CONSIDÉRANT le rapport de rendement insatisfaisant transmis à l'entrepreneur MELK Construction de Ville Saint-Laurent dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus de l'entrepreneur;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) De maintenir le rapport de rendement insatisfaisant adressé à MELK Construction de Ville Saint-Laurent.
- B) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à la transmission de la décision à l'entrepreneur.

Adopté

PROPOSITION DE BAIL ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (RCE-2011/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la direction du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) souhaite déposer la proposition du bail entre la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) pour l'utilisation de locaux et d'un terrain de pratique et de stationnement, situés au 685 et 695, rue Vernon à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais maintient le même montant payé actuellement de 4 935 \$ pour les versements mensuels pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire met à la disposition des élèves et des enseignants suffisamment d'espaces de stationnement pour les accueillir;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement de choix permet d'offrir un excellent environnement d'apprentissage à ses élèves;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'autoriser le présent bail en considération d'un loyer mensuel de base de 4 935 \$ par mois pour une durée initiale débutant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020. Le présent bail se renouvellera pour une période additionnelle d'une année à son terme.
- B) D'autoriser le président et la directrice générale à signer le bail.

Adopté

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES VÉHICULES - CENTRES DE SERVICES ET ATELIERS DE RÉPARATION AU CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER DE SAINT-JÉRÔME (CFTR) (RCE-2012/SRM)

CONSIDÉRANT l'article 5.3.1 c) - Fournisseur ou prestataire de service exclusif de la Politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE la flotte de camions du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme nécessite régulièrement de l'entretien, et ce, dans différentes villes de la province;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de camions nécessite préalablement un diagnostic et que toute demande de prix à d'autres ateliers d'entretien engendrerait des pertes de temps et des coûts additionnels;

CONSIDÉRANT notre obligation de résultat dans la prestation d'apprentissage pédagogique et dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT l'identification de centres de service et d'ateliers de réparation effectuée par le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT la négociation de gré à gré effectuée par le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme sur les taux horaires de chacune des firmes;

CONSIDÉRANT la quantité nécessaire de centres de service et d'ateliers de réparation ainsi que leur localisation géographique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme suite à une analyse des coûts et des économies;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) De retenir les services des centres de services et d'ateliers de réparation comme fournisseur ou prestataire de service exclusif tel qu'apparaissant sur la liste, laquelle devra être conforme au projet déposé au répertoire de la commission scolaire sous la cote *CE2018-2019-01*;
- B) D'octroyer un contrat annuel sur la base des taux horaires tels qu'apparaissant sur la liste. Ces tarifs sont assujettis à l'augmentation statutaire de la rémunération;
- C) Que la période du contrat annuel soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020;
- D) Que l'on révisé annuellement la liste des centres de service et des ateliers de réparation et leur taux horaire respectif.

Adopté

ACHAT D'AUTOBUS URBAINS USAGÉS PAR LE CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT ROUTIER DE SAINT-JÉRÔME (CFTR) (RCE-2013/SRM)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation en transport routier de Saint-Jérôme a déposé une demande d'achat de matériel usagé;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de matériel usagé n'est pas soumis aux modes d'acquisition précisés à la Politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT la justification indiquée dans la demande soumise;

CONSIDÉRANT la valeur totale de l'achat;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Centre de formation en transport routier de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT l'approbation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les modalités prévues au Règlement de délégation de pouvoirs;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat d'achat de quatre (4) autobus urbains usagés à l'entreprise Gestion Jean-Philippe Nadeau de Saint-Lucien au montant forfaitaire de 265 000 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 250 000 \$.

Adopté

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (RCE-2014/SRH)

CONSIDÉRANT le départ prochain à la retraite de M^{me} Chantal Clavel;

CONSIDÉRANT le concours C-2018-557;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de nommer à titre de direction adjointe au Service des ressources matérielles, la personne recommandée par les membres du comité de sélection qui a eu lieu le 19 mars 2019, à savoir M. Martin Legault.

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (RCE-2015/SRH)

CONSIDÉRANT le concours C-2018-553;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour un poste de direction adjointe d'école, les personnes recommandées par les membres du comité de sélection qui a eu lieu le 11 mars 2019, à savoir M^{mes} Lynne Parker et Guylaine Richard.

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE (RCE-2016/SRH)

CONSIDÉRANT le concours C-2018-554;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école, les personnes recommandées par les membres du comité de sélection qui ont eu lieu les 11 et 18 mars 2019, à savoir M^{mes} Julie Cartier, Catherine Cofsky, Joëlle Maheu et Marie-Pierre Landry.

Adopté

MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (SRM) ENTRAÎNANT UN CHANGEMENT AU PLAN DES EFFECTIFS-CADRES (RCE-2017/DG)

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée conjointement par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) et la direction du Service des ressources matérielles (SRM) à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en cohérence avec les recommandations du processus d'optimisation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

CONSIDÉRANT QU'une modification de l'organigramme au SRM, comportant quatre coordonnateurs, permettrait une répartition équitable des ressources entre les différents secteurs du Service;

CONSIDÉRANT QUE cette modification maximiserait différents processus dans trois (3) grands groupes d'activités, à savoir opérations, investissements, gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE cette modification offrirait aux établissements et aux services un modèle de service qui répond davantage à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettrait un partage des ressources et une expertise accrue entre les cadres du Service;

CONSIDÉRANT l'avis sollicité auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) - section Rivière-du-Nord;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'approuver la modification à l'organigramme du Service des ressources matérielles (SRM) entraînant un changement au plan des effectifs-cadres.

Adopté

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR EN AFFECTATION PERMANENTE AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (RCE-2018/DG)

CONSIDÉRANT la modification à l'organigramme du Service des ressources matérielles (SRM) entraînant une modification au plan des effectifs-cadres;

CONSIDÉRANT la résolution R-5621/DG qui nommait M. Martin Legault à titre de coordonnateur, en affectation temporaire, lors de la séance du 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT que M. Martin Legault occupe ce poste depuis deux (2) ans;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire, de nommer M. Martin Legault, à titre de coordonnateur, en affectation permanente, au Service des ressources matérielles.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

- Dénéigement des toitures.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-2019/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 19 h.

Adopté

Président

Secrétaire